

COMMUNE DE CHAMBOLLE-MUSIGNY

REUNION DU 19 JUILLET 2023

Présents : BOURS Ghislain, BRUNEAU Catherine, CUNIN Véronique, FELETTIG Gilbert, MARQUET François, MARTENOT Andrée

Excusé : BOULANGER Florence, EUVRARD Sandrine, GILLANT Jean-Marc, GUERINI Christel, MILLET François (pouvoir donné à MARQUET François)

Absent :

Secrétaire de séance : CUNIN Véronique

Affichage et convocation : 12 juillet 2023

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 juin 2023.

2023/39 : DEVIS FENETRES

Monsieur le maire présente à l'assemblée le devis de la SARL Alunov concernant le changement de deux fenêtres et de la porte palière dans le logement locatif du 8 rue Caroline Aigle d'un montant de 5 671,00 € HT soit 6 805,20 € TTC.

Le Conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à le signer.

2023/40 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 : CESSION D'UN BIEN A L'EURO SYMBOLIQUE

Suite à la cession à l'euro symbolique à la société de chasse Le Rallye de Chambolle, il est nécessaire d'ouvrir les crédits au compte 204412.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux écritures suivantes :

<u>Dépense</u>			
Chapitre 041	compte 204412		+ 1.86€
<u>Recette</u>			
Chapitre 041	compte 2111		+ 1.86€

2023/41 – AMORTISSEMENT ARTICLE 204412

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article 204412 peut être amorti.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'amortissement du compte 204412 sur un an.

QUESTIONS DIVERSES :

SiCECO : Le devis concernant l'enfouissement des réseaux rue de la Fontaine et Rue Traversière et enfouissement des fils nus rue Caroline Aigle et Ruelle du Lavoir s'élève entre 65 000 € et 72 000 €. Le coût de l'étude est de 3 500 €.

Taxe d'habitation : Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a procédé à un virement de crédit de 394 € afin d'abonder le chapitre 014 correspondant à la hausse du taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La réforme de la taxe d'habitation consistait, dans sa première phase, à supprimer cet impôt pour 80 % des foyers fiscaux sur la période 2018-2020. Dans ce contexte, les collectivités continuaient à

bénéficiaire du produit mais sur le taux voté de 2017. Ce dégrèvement a été totalement pris en charge par l'État. Or, dans certains cas, une hausse des taux est intervenue entre 2017 et 2019 conduisant l'État à sur-compenser le produit. Une reprise sur ces versements était prévue en 2020 (période de crise). Elle a été reportée en 2023.

Le jury du concours Villes et Villages fleuris passera mardi 25 juillet à 9h30.

Prochaine réunion :

Conseil municipal le 29 août 2023 à 20H00

Fin de la séance à 20h50

SIGNATURES	
BOULANGER Florence Absente	BRUNEAU Catherine
BOURS Ghislain	CUNIN Véronique
EUVRARD Sandrine <i>Absente</i>	FELETTIG Gilbert
GILLANT Jean-Marc Absent	GUERINI Christel Absente
MARQUET François	MARTENOT Andrée
MILLET François <i>Absent</i> <i>(pouvoir donné à MARQUET François)</i>	